

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN



MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 avril 2019**

Compte rendu affiché le **07 mai 2019**

Date de convocation du Conseil municipal le **23 avril 2019**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Nassima KAOUAH**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma KARTAS, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Ahmed CHEKHAB à Stéphane GOMEZ, Virginie COMTE à Pierre DUSSURGEY, Christiane PERRET-FEIBEL à Hélène GEOFFROY.

Membres absents excusés : **Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Batoul HACHANI**

Membres absents : **Marie-Emmanuelle SYRE, Morad AGGOUN, Bernard GENIN**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**



Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Objet :

19.04.0315

Don de la ville à la Fondation du
patrimoine pour la restauration de
Notre-Dame de Paris

RAPPORT DE MONSIEUR BARNEOUD

Mesdames, Messieurs,

L'incendie qui a touché Notre-Dame de Paris dans la nuit du 15 au 16 avril a profondément touché les Français et le monde entier. Symbole fort de l'histoire multiséculaire et patrimoniale de la France, Notre-Dame de Paris appartient à notre héritage commun et au patrimoine mondial.

Afin de contribuer à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités a lancé un appel aux dons et relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine.

La commune de Vaulx-en-Velin souhaite répondre à cet appel et apporter sa contribution en allouant une subvention exceptionnelle à la Fondation du patrimoine, l'organisme chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine français.

Il est proposé le vote d'une subvention de 2000 euros. Ces fonds seront affectés à la restauration de la cathédrale de Notre-Dame de Paris.

En conséquence, je vous propose :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2.000 euros à la Fondation du patrimoine en vue de la restauration de Notre-Dame de Paris ;
- de donner pouvoir à Madame la Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L 2121-29, L 2121-1 à L 2121-23, R 2121-9 et R 2121-10 du Code général des collectivités territoriales qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris ;

Entendu le rapport présenté le 29 avril 2019 par Monsieur Pierre BARNEOUD ;

Après avoir délibéré, et à la majorité des votants, décide :

Nombre de suffrages exprimés : 37
Votes Pour : 30
Votes Contre : 0
Abstention : 7

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2.000 euros à la Fondation du patrimoine en vue de la restauration de Notre-Dame de Paris ;
- de donner pouvoir à Madame la Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY